

Distr. RESTREINTE
W/60

12 avril 1951

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ETUDE STATISTIQUE, PAR SONDAGES,

CONCERNANT LES BIENS ABANDONNES

REVENDIQUES PAR LES REFUGIES ARABES

(Document de travail préparé par le Secrétariat)

L'étude statistique, par sondages, présentée ci-après, a été effectuée d'après une méthode approuvée par la Commission au cours de sa réunion du 6 mars 1951. On a pris pour base de travail les questionnaires distribués par l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Moyen-Orient aux chefs des 64.000 familles (totalisant 340.000 personnes) réfugiées sur le territoire du Royaume hachémite de Jordanie.

Ces questionnaires (fiches de renseignements) demandaient divers renseignements sur des points intéressant l'Office tels que l'importance de la famille, le lieu d'origine, la religion etc. Dans une des questions, il était demandé aux réfugiés de faire une déclaration globale des biens qu'ils prétendent avoir abandonnés en Israël. Il n'était pas exigé de produire des preuves ou des titres de propriété à l'appui de cette déclaration. En conséquence, de nombreuses réponses ont un caractère vague et général. Parfois les réfugiés ne précisent pas la nature des terres revendiquées, et plus souvent encore ils indiquent simplement qu'il s'agit de "terres consacrées à la culture des arbres fruitiers" sans préciser s'il est question de plantations d'agrumes, d'oliveraies ou de vergers.

Les demandes ayant trait aux bâtiments sont elles aussi très souvent formulées de façon imprécise. Il y est question de "maisons" sans qu'il soit précisé s'il s'agit de maisons en terre battue, de bâtiments à structure métallique ou de constructions en pierre. Toutefois, dans la plupart des cas les auteurs des demandes ont indiqué le nombre de pièces contenues dans les bâtiments dont ils revendiquent la propriété.

Fiches de renseignements statistiques

Afin de tirer de ces questionnaires le maximum de renseignements, on a procédé à des sondages, au hasard sur 8.400 questionnaires (dix pour cent du chiffre total). Les réponses ayant trait aux biens abandonnés ont été reportées sur des "fiches de renseignements statistiques" (dont un exemplaire est joint au présent rapport). Sur ces "fiches de renseignements statistiques" sont indiqués le lieu d'origine du demandeur, le nombre et le genre des bâtiments qui font l'objet de la demande, la superficie et la nature des terres revendiquées. Les demandes relatives aux biens fonciers sont inscrites dans trois colonnes distinctes consacrées respectivement aux "terres cultivées", aux "terres consacrées à l'arboriculture" et aux "autres terres". Dans cette dernière colonne ont été portés les terrains situés dans une zone urbaine ou les terrains à bâtir ainsi que les terres dont la destination n'a pas été précisée. Les familles de réfugiés ne présentant pas de demandes concernant des terres abandonnées figurent dans une colonne spéciale de la "fiche de renseignements statistiques".

Fiches récapitulatives

Les données rassemblées sur les "fiches de renseignements statistiques" ont été ensuite reportées sur des "fiches récapitulatives" réunissant chacune les demandes de cent chefs de familles (un exemplaire de ces "fiches récapitulatives" est joint à ce rapport). Dans ces "fiches récapitulatives" les renseignements tirés des réponses aux questionnaires ont été groupés par catégories distinctes : on a indiqué séparément les maisons d'une pièce, les locaux commerciaux et le nombre total des pièces d'habitation demandées. Dans une colonne consacrée aux "locaux industriels" on a fait figurer les bâtiments indiqués comme n'étant pas des locaux d'habitation, tels que les ateliers, les usines, les garages, les fabriques etc. Sous la rubrique "terres consacrées à l'arboriculture" ont été indiqués, dans une première colonne, le nombre de dunums représentant la superficie des terres consacrées à la culture des agrumes, et dans une autre colonne, le nombre de dunums exprimant la superficie des terrains qui, dans les fiches de renseignements statistiques, sont indiqués comme étant des terrains à bâtir.

Sondages

Les résultats obtenus à la suite des sondages effectués sur cent demandes n'ont pu être considérés comme ayant une valeur suffisamment significative, les chiffres maximum et minimum accusant

un écart de trente-cinq pour cent par rapport au chiffre moyen. On a alors effectué des sondages au hasard sur deux cents demandes avec des résultats déjà meilleurs mais encore insuffisants, l'écart des chiffres maximum et minimum par rapport au chiffre moyen étant encore de seize pour cent. L'essai suivant - sondage portant sur quatre cents demandes - a donné, du point de vue statistique, des résultats satisfaisants, les chiffres maximum et minimum ne s'écartant pas de plus de huit pour cent du chiffre moyen.

Résultats

Ces sondages ont permis d'obtenir les résultats ci-après :

a) Nombre de demandes

Sur les 84.000 familles de réfugiés, trente-quatre pour cent (28.600 familles) ne réclament aucun biens; les soixante-six pour cent restant (55.400 familles) présentent des demandes concernant soit des bâtiments, soit des terres, soit les deux.

b) Maisons

Quarante-neuf mille cinq cents familles (cinquante-neuf pour cent de l'ensemble des 84.000 familles réfugiées en Jordanie) présentent, concernant des maisons, des demandes se répartissant comme suit :

7.500 familles demandent ..	7.500 maisons d'une pièce ..	7.500 pièces
42.000 " " "	40.000 " (ayant une	
	moyenne de 3,8 pièces) ...	150.500 "

49.500 familles	47.500 maisons	158.000 pièces
-----------------	----------------	----------------

c) Locaux industriels et commerciaux

Le chiffre total des "locaux industriels" demandés par l'ensemble des Arabes réfugiés en Jordanie s'élève à 331 et celui des locaux commerciaux à 4.150.

d) Terres

Les terres dont la propriété est revendiquée par 55.400 demandeurs (soixante-six pour cent des 84.000 familles) représentent une superficie totale de 3.508.540 dunums que l'on peut répartir ainsi :

"Terres cultivées"	2.000.000	dunums	(36,2	par famille)
Terres consacrées à la culture des agrumes ...	138.000	"	(2,7	" ")
Autres terres consacrées à l'arboriculture	315.000	"	(5,1	" ")
Terrains à bâtir	5.540	"	(0,1	" ")
"Autres" terres (destination non spécifiée).	1.050.000	"	(18,9	" ")
<hr/>				
	3.508.540	dunums	(63	par famille)

e) Division en catégories des réfugiés demandant des terres

Sur le nombre total des réfugiés présentant des demandes concernant des terres :

12.600 familles ...	76,7	pour 100	... demandent moins de 63 dunums
8,400 " ...	15,3	" "	... demandent de 63 à 200 dunums
1.290 " ...	7,8	" "	... demandent 200 à 2.000 dunums
110 " ...	0,2	" "	... demandent plus de 2.000 dunums
<hr/>			
55.400 familles	100	pour 100	

Observations

Il convient de signaler que les demandes sur lesquelles ont porté les sondages n'ont pas été contrôlées et n'étaient accompagnées d'aucun document établissant les droits de propriété.

Demandes relatives aux terres

La superficie des "terres cultivées"-plantations d'agrumes et d'arbres fruitiers - réclamées par les Arabes réfugiés en Jordanie s'élève à 2.253.000 dunums ce qui, d'après les derniers renseignements publiés par l'Agence juive, représente plus de la superficie totale des terres actuellement cultivées par les paysans juifs. Toutefois, on peut lire dans la même publication (Bulletin de l'Agence juive du 30 mars 1951) que "depuis la création de l'Etat d'Israël, la superficie des terres cultivées par les paysans juifs est passée de 550.000 à 2.300.000 dunums. On ne précise pas la provenance des 1.750.000 dunums supplémentaires. La même publication officielle signale également que dans le dernier projet de mise en valeur établi pour Israël par l'Agence juive "un crédit de soixante-dix millions de dollars est prévu pour l'achat de deux millions de dunums de terres provenant, pour la plus grande partie, des biens arabes abandonnés." Il est en outre indiqué que le "Fonds national juif est actuellement propriétaire d'environ 2.500.000 dunums de terres au lieu de 950.000 dunums qu'il possédait au moment de la création de l'Etat d'Israël".

Là encore la provenance des 1.550.000 dunums supplémentaires n'est pas précisée. On indique cependant que "la plus grande partie" des deux millions de dunums que l'on doit acheter en exécution du nouveau projet est constituée par des "biens abandonnés par les Arabes", ce qui permet de supposer que les biens arabes dont on n'a pas déjà disposé, représentent encore une superficie de plus de deux millions de dunums.

Une autre déclaration officielle israélienne vient cependant jeter la lumière sur la provenance de ce million et demi de dunums. D'après cette déclaration il apparaît également que les autorités d'Israël estiment que la superficie des terres arabes "abandonnées en Israël" est de plus de quatre millions de dunums. C'est là un chiffre qui est d'un ordre assez voisin de celui qui a été indiqué dans la présente étude. Cette déclaration a été faite par M. Joseph Weitz, membre du Conseil d'administration du Fonds national juif le 21 janvier 1951 à Jérusalem au cours d'une conférence de presse et a été reproduite dans le Bulletin de l'Agence juive du 2 février, où l'on peut lire ce qui suit :

"M. Weitz déclare que sur plus de 4.000.000 de dunums de terres cultivables abandonnées par des Arabes, le Fonds national juif s'est rendu acquéreur de 1.100.000 dunums".

Un autre élément qui permet d'apprécier la valeur de la présente étude est la superficie moyenne des terrains appartenant à des Arabes vivant encore en Israël. D'après les statistiques officielles d'Israël, la "population rurale arabe" en Israël s'élève à 123.250 personnes. Sur ce chiffre 19.000 sont classées, par le ministère de l'agriculture d'Israël, dans la catégorie des "réfugiés arabes en Israël", 19.240 dans la catégorie des "cultivateurs n'ayant pas suffisamment de terres et cherchant du travail dans les villes", 85.227 dans la catégorie des personnes "vivant de la culture de la terre". D'après les déclarations officielles de source israélienne, la "population arabe rurale" en Israël possède 1.300.000 dunums de terres sur lesquelles 500.000 dunums sont considérés comme étant "propres à la culture". (Bulletin de l'Agence juive No. 29, 1951).

Les 85.277 Arabes d'Israël "vivant de la culture de la terre" représentent, d'après le taux généralement appliqué, 21.320 familles. D'après les chiffres précédents, une famille posséderait en moyenne 69 dunums de terre dont 22 seraient considérés comme étant "propres à la culture". On peut constater que le chiffre exprimant la propriété foncière d'une famille (69 dunums) correspond de très près au chiffre de la demande moyenne des réfugiés (63 dunums).

Il existe toutefois un écart appréciable entre la demande moyenne des réfugiés concernant les terres arables (44 dunums) et la superficie moyenne des "terres propres à la culture" appartenant à des Arabes vivant actuellement en Israël (22 dunums). Peut-être cet écart s'explique-t-il en partie par la différence existant entre la définition des "terres cultivées" donnée par les demandeurs, et la définition des "terres propres à la culture" donnée par les services du Ministère de l'Agriculture d'Israël.

Demandes concernant des maisons d'habitation

D'après le "Survey of Palestine" le chiffre moyen d'occupants par pièce habitée est, parmi les Arabes palestiniens, de trois personnes. On obtiendrait ainsi le chiffre de 113.000 pièces pour les 340.000 réfugiés de Jordanie, contre 158.000 pièces demandées par ces derniers. Bien entendu, tous les réfugiés n'habitaient pas des maisons dont ils étaient eux-mêmes propriétaires ou dont des Arabes étaient propriétaires. Mais dans la région actuellement occupée par Israël, le niveau de vie des Arabes était plus élevé que dans le reste de la Palestine et l'occupation des locaux étaient moins dense, ce qui peut motiver en partie une demande globale de 158.000 pièces d'habitation.

